



AVIHOLDING

SAS en cours d'immatriculation au RCS de Lyon
89 rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport des titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE

55 rue Bellecombe
69006 Lyon

Tél. 04 78 24 02 24
E-mail. contact@mb-associes.com

www.mb-associes.com



**AVIHOLDING SAS**

89 Rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey
En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport des titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique du 29 avril 2026, concernant l'apport en nature de titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE réalisé par Monsieur Laurent AVIGNANT au profit de la société AVIHOLDING, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport de droits sociaux, signé par les parties concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports envisagés n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports**1.1. Contexte de l'opération**

Le présent apport de titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE envisagé par Monsieur Laurent AVIGNANT en faveur de la société AVIHOLDING s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration patrimoniale dans l'objectif de permettre d'accroître la capacité d'investissement de l'ensemble en l'organisant sous la forme d'un groupe.

1.2. Présentation des parties en présence**1.2.1 Caractéristiques de la personne physique apporteuse**

Monsieur Laurent AVIGNANT est né le 19 mai 1973 à Lyon 7 et demeure 89 rue de l'Hormet à Saint Martin de Popey (69490).

1.2.2 Caractéristiques de la société bénéficiaire de l'apport

La société AVIHOLDING est une société par actions simplifiée en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Lyon. Son siège sera situé 89 rue de l'Hormet à Saint Romain de Popey (69490).



AVIHOLDING SAS

89 Rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey
En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

La société a notamment pour objet :

- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises,
- La gestion de tous titres de participations,
- L'animation du groupe et des filiales par les prestations de services d'ordre financier, commercial, juridique, comptable, immobilier, de gestion ou autres.

Le capital de la société AVIHOLDING sera détenu par Monsieur Laurent AVIGNANT en totalité.

Monsieur Laurent AVIGNANT sera Président de la société.

1.2.3 Caractéristiques de la société dont les titres sont apportés

La société KL2M SECURITE PRIVEE est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 752 194 209, et dont le siège social est situé 31 rue Laure Diebold Bat 3, 69009 Lyon.

Elle a pour objet, en France comme à l'étranger :

- La surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage de biens meublés ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles,
- Les activités de sécurité incendie,
- Les activités de maître-chien.

Le capital de la société KL2M SECURITE PRIVEE est détenu intégralement par Monsieur Laurent AVIGNANT qui détient 1.000 parts sociales.

Monsieur Laurent AVIGNANT en est le Gérant.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées dans le projet de contrat d'apport de droits sociaux. Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Dans le cadre de l'opération, il est envisagé l'apport des 1.000 parts sociales de la société KL2M SECURITE PRIVEE appartenant à Monsieur Laurent AVIGNANT en pleine propriété. Ces titres représentent 100 % du capital social de la société KL2M SECURITE PRIVEE.

Aux termes dudit apport, la société AVIHOLDING sera titulaire des 1 000 parts sociales composant le capital de la société KL2M SECURITE PRIVEE.

**AVIHOLDING SAS**

89 Rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey
En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

Les 1.000 parts sociales apportées sont évaluées à la somme de 162.000 €, soit 162 € par part apportée.

1.3.2 Aspects juridiques et fiscaux

L'opération d'apport de titres est effectuée sous le régime de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, l'apporteur personne physique entend bénéficier du dispositif de report d'imposition des plus-values d'apport de titres à la suite de l'échange de ses titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE contre les titres émis par la société AVIHOLDING.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport sera enregistré gratuitement, conformément aux dispositions de l'article 810-I du Code général des impôts.

1.3.3 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport, il sera attribué à Monsieur Laurent AVIGNANT, 1.620 actions de la société AVIHOLDING de 100 euros de valeur nominale chacune émises lors de la constitution de la société.

1.4. Présentation de l'apport**1.4.1 Méthode d'évaluation retenue**

Monsieur Laurent AVIGNANT envisage d'apporter 1.000 parts sociales de la société KL2M SECURITE PRIVEE représentant 100 % du capital social et des droits de vote de la société.

L'apport étant réalisé par une personne physique, il n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties.

1.4.2 Description de l'apport

Les titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE, dont l'apport est envisagé, ont été évalués à leur valeur réelle, estimée à 162 euros par part sociale soit une valorisation (100 % des titres) arrêtée à la somme de 162.000 euros.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**2.1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports**

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société AVIHOLDING sur l'absence de surévaluation de l'apport devant être effectué par Monsieur Laurent AVIGNANT.

**AVIHOLDING SAS**

89 Rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey
En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal applicable aux opérations. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de constitution de la société AVIHOLDING.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- Réalisé des entretiens avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Pris connaissance de l'activité de la société KL2M SECURITE PRIVEE au regard des comptes arrêtés au 30 juin 2025 et d'une situation intermédiaire arrêtée au 30 avril 2026 (10 mois d'activité) ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du gérant de la société KL2M SECURITE PRIVEE nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres ou, d'autre part, remettre en cause l'appréciation de la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Comme exposé au contrat d'apport de droits sociaux, les parties ont convenu de retenir la valeur réelle des parts sociales de la société KL2M SECURITE PRIVEE en tant que valeur d'apport.

L'apport de titres étant réalisé par une personne physique, le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions des règlements ANC n° 2014-03 et n° 2019-06 relatifs au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle pas, en conséquence, de commentaire de notre part.

**AVIHOLDING SAS**

89 Rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey
En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

2.3. Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Laurent AVIGNANT des parts sociales de la société KL2M SECURITE PRIVEE objet du présent apport, et nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété par lettre d'affirmation.

2.4. Appréciation de la valeur des apports**2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation**

L'apport porte sur des titres représentant 100 % du capital social et des droits de vote de la société KL2M SECURITE PRIVEE.

2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée à partir d'un rapport d'évaluation qui a été établi par un expert indépendant le 10 avril 2026 et revu au mois de juillet 2026.

Le rapport combine 2 méthodes d'évaluation liées à la valeur patrimoniale basée sur l'actif net réévalué et la valeur en fonction des flux générés.

La moyenne de ces méthodes aboutit à une valeur de la société KL2M SECURITE PRIVEE de l'ordre de 162 K€.

2.4.3 Valorisation de la société KL2M SECURITE PRIVEE

Les méthodes retenues par les parties pour déterminer la valeur réelle des titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE apparaissent appropriées et les critères retenus pour l'appréciation du fonds de commerce et du multiple d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) satisfaisants.

Les diligences mises en œuvre ne mettent pas en évidence de facteur remettant en cause la valorisation des titres de la société KL2M SECURITE PRIVEE.

AVIHOLDING SAS

89 Rue de l'Hormet, 69490 Saint Romain de Popey
En cours d'immatriculation au RCS de Lyon



3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 162.000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Lyon, le 30 juillet 2026

Le Commissaire aux apports

MB ASSOCIES

Signé par :

10BC5854FC7F44A...

Frédéric LAMBERT

Laurent AVIGNANT

✓ Certifié par  youtrust